

Le Maire et M. RAVERDEL font successivement un exposé sur l'état actuel des études faites par des Sociétés spécialisées avec le concours de l'O.R.T.F. pour construire un réseau de télédistribution pour LUDRES CENTRE et LUDRES ZAC.

Il s'agit de choisir le procédé à retenir.

Le Conseil Municipal retient la distribution mono standard consistant à transmettre les émissions telles qu'elles sont reçues, sans décodage. Ce procédé apporte, en l'état actuel des découvertes, le maximum de garanties tout en restant souple en face d'éventuelles modifications avantageuses.

Une décision définitive en ce qui concerne l'entreprise retenue interviendra ultérieurement.